



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2016-050

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six juillet, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Excusés : Laurence COLLADO représentée par Raymond BORIO
Bertrand STELZ représenté par Hugues MARTIN
Virginie MICHEL représentée par Maylis COSTAMAGNO
Nathalie FORESTIER représentée par Nadine MARION

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 15

RAPPORT ANNUEL : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a confié la gestion de l'eau potable de la commune à l'entreprise SAUR jusqu'au 30 octobre 2021 par le biais d'une Délégation de Service Public (DSP).

Dans le cadre de la D.S.P. la commune doit effectuer le contrôle de la gestion du service. A cet effet, le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel de l'année 2015 du suivi du service Eau rédigé par l'entreprise SAUR.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le rapport présenté,

HABILITE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

